



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 11 janvier 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 4 janvier 2024 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 20h55.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD (à partir du point 5), M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Christiane KONIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/P. BENOIT ; S. LESCURE/G. JOBERT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; C. KONIG/S. KURT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; A. MARGUET/B. ANDREZ ; D. DUMONT/B. DIRAND.

Médiathèque : convention de mise à disposition de l'espace d'exposition médiathèque Brachotte

La médiathèque Brachotte souhaite accueillir en février 2024 une exposition élaborée par une autrice locale reconnue : Sandrine Beau et une illustratrice : Gwenaëlle Doumont. Cette exposition montre au public le travail de deux professionnelles du livre, leur collaboration et leur travail artistique, avec 48 tableaux exposés.

Une rencontre avec Sandrine Beau aura également lieu avec le public, pour une dédicace et des lectures autour de ses livres, le 10 février 2024.

La rémunération pour l'exposition et la rencontre s'élève à 500 euros.

L'exposition sera visitée par les classes des écoles de Valdahon et par les usagers de la médiathèque.

Cette exposition représente un levier intéressant pour mettre en valeur les collections d'albums et de livres publiés par l'autrice et l'illustratrice. La mise en œuvre de plusieurs autres actions en parallèle de l'événement semble opportune. Il s'agit par exemple des actions de médiation autour de l'exposition auprès des classes, d'ateliers d'écriture auprès des collégiens et des usagers.

Une convention du 06/02/2024 au 01/03/2024 sans reconduction tacite, est établie entre les deux parties. Elle définit les modalités administratives, techniques et financières, concernant la mise à disposition des œuvres (cf ci-annexée)

La collectivité devra prendre un maximum de précautions pour la parfaite conservation et sécurité des œuvres, qui sont sous la responsabilité de la Médiathèque Brachotte.

L'artiste Sandrine Beau assure le transport, l'accrochage et le décrochage des œuvres. En cas de vol ou de perte, un remboursement correspondant à la valeur des œuvres sera demandé. Il est précisé que la commune dispose d'une assurance Dommages aux biens et risques annexes. La garantie sera donc acquise pour cette exposition, en fonction de sa valeur.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- Effectuer le versement de 500 euros correspondant au prêt et à une rencontre culturelle comme indiqué ci-dessus, ce coût étant prévu au budget 2024,
- Signer la convention ci-annexée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
16/01/2024

